



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ  
COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL CONSULTATIF SUR LA VACCINATION



## **MODULE 5 : Protocole de la vaccination COVID19 en Algérie**

- 1- Lieux de la vaccination et personnels impliqués**
- 2 -Déroulement de la séance de vaccination : modalités pratiques,
- 3-Enregistrement de l'acte vaccinal

# Populations cibles

- La stratégie vaccinale adoptée prend en compte un schéma vaccinal priorisant les différentes populations éligibles à la vaccination.
- La mise à disposition progressive des vaccins impose l'établissement de priorités parmi les catégories à vacciner.
- Populations cibles à la vaccination sont:
  - le personnel de santé (public, parapublic et privé),
  - le personnel assurant des fonctions stratégiques du pays,
  - les malades chroniques,
  - les personnes âgées de 65 ans et plus
  - la population générale âgée de 18 ans et plus

# Lieux de vaccination

- Afin de limiter les occasions manquées de vaccination, le lieux de vaccination doit être connu et à proximité de la personne éligible à la vaccination,
- La vaccination sera accessible à proximité des lieux :
  - de vie (centres d'accueil pour personnes âgées)
  - de travail pour certaines populations (corps constitués et fonctions stratégiques)
  - de soins habituels pour les autres populations éligibles.

Une stratégie mobile doit être mise en place pour les populations d'accès difficiles au niveau des zones d'ombres et des zones enclavées.

# Lieux de vaccination

## Organisation de la vaccination

- La stratégie tiendra compte de possibles contraintes organisationnelles, en particulier au début de la campagne.
- Elle devra donc être flexible et modulable au cours de la campagne en fonction du conditionnement des vaccins (conservation et présentation) et de l'évolution de la situation épidémiologique.
- La campagne de vaccination devra reposer sur les capacités de vaccination existantes.

# Lieux de vaccination

- La campagne de vaccination devra reposer sur les capacités de vaccination existantes.
- Elle s'appuiera sur les structures de vaccination ayant l'expérience dans le domaine qui sont impliquées dans la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière:
  - Polycliniques (Centre de vaccination contre la grippe saisonnière)
  - les unités de vaccination des SEMEP
  - les Services de médecine du travail
  - Equipes mobiles

# Message clé

- *être disponible et proche pour maintenir la confiance*